

Supplément n°4 au SNES Bretagne n°136

Novembre 2018 - 0,60 €



Avec vous, des élu-es engagé-es pour défendre

et revaloriser nos missions



CCP AED – ASEN – AESH – AVS

Les élections professionnelles, c'est aussi pour vous !

Jusqu'au 6 décembre, saisissez le vote pour faire entendre que vous comptez dans votre établissement.

ENGAGÉES AVEC LES COLLÈGUES !

De 29 novembre au 6 décembre, tous les personnels de l'Éducation nationale, titulaires, stagiaires et contractuels ont le droit de désigner leurs représentants et de défendre leur statut des fonctionnaires sur les retraites et dans les instances paritaires (coarbitre, comité de médiation de travail, les personnels peuvent être désignés en quantité dans leur mission d'intérêt général. Mais c'est mal les connaître et le porter haut et fort les collègues de service public en Bretagne et la FSU se bat pour qu'on le reconnaisse.

Défendre le modèle social français et développer des services publics dynamiques proches des populations sur tous les territoires, dans tous les quartiers, ne s'obtient que par une action collective, transformer l'école pour l'accès aux savoirs de toute la jeunesse nécessite et qualifie forcément l'action des femmes et des hommes académiques et aux CAPA pour lutter collectivement à la hauteur des inégalités, pour faire entendre le professionnalisme des personnels engagé-es auprès de la jeunesse et leur exigence d'être reconnus, respectés, revalorisés.

12 Octobre 2018

Élections professionnelles
29 novembre - 6 décembre
Votez FSU !

Voter, c'est très simple !

1 L'identifiant

- vous êtes AESH-AVS : consultez votre boîte mail académique webmail.ac-rennes.fr pour le récupérer.

- vous êtes AED-ASEN : vous l'avez reçu dans l'établissement (*notice de vote*)

Au besoin, vous pouvez le réinitialiser sur le site : elections2018.education.gouv.fr

2 Le mot de passe

Vous le créez lors de la première connexion à l'espace de vote sur : elections2018.education.gouv.fr



3 Le vote

Jusqu'au 6 décembre 17h, vous votez avec votre identifiant et votre mot de passe.

Pour accéder à votre adresse professionnelle ac-rennes.fr : connectez-vous à webmail.ac-rennes.fr

(sous le format prenom.nom@ac-rennes.fr ou prenom.le-nom@ac-rennes.fr) avec votre NUMEN comme mot de passe (NUMEN disponible au secrétariat de votre établissement).



AED/AESH



DES DROITS À ACQUÉRIR ET CONSOLIDER !

JE VOTE FSU POUR UNE PLEINE RECONNAISSANCE DES AESH

Les AESH sont des personnels indispensables à une bonne scolarisation des élèves en situation de handicap dans les classes. Pour leur meilleure intégration dans la communauté éducative et pour les sortir de la précarité, la FSU exige des mesures fortes : amélioration des conditions de travail, respect des droits et des missions, accès à la formation, reconnaissance de l'investissement professionnel.

La sortie de la précarité des AESH doit se faire par un plan de titularisation, qui permettra également de mettre fin au renouvellement annuel des contrats et de leur assurer un véritable déroulement de carrière.



Extrait de la publication spéciale AESH de la FSU Bretagne, Septembre 2018

Spécial ASEN

Quels sont mes droits ?
Quelles sont mes perspectives professionnelles ?
De quelles prestations sociales puis-je bénéficier ?

EDITO SORTIR DE L'ANONYMAT

Ensemble à l'indispensable soutien d'un des établissements, les AED surveillent en permanence les AESH dans les établissements, leur permettant tout au long de leur parcours de bénéficier de la reconnaissance de leur statut et de leur rôle.

Le SNES-FSU revendique également dans les collèges et les lycées non pas en tant que pour une valorisation des missions effectuées comme AED. Il faut faciliter les VAE et utiliser un avis de SNES-FSU au concours de la Fonction Publique par de tels engagements de service. Le SNES-FSU revendique de meilleures conditions de rémunération pour tous, et le terme REP pour les AESH en éducation prioritaire en particulier.

Entre les différents postes de surveillance (gestion des établissements, de la formation, des études, de la coordination des portables en collège, les missions des AED se sont diversifiées en tant qu'intervenants. C'est pourquoi, plutôt que le développement des contrats à durée déterminée, le SNES-FSU demande un vote plus de recrutement d'AED pour créer duemploi, socialement accessible aux jeunes et pour multiplier le nombre d'élèves en situation de handicap.

Votez FSU

SNES FSU

Publication spéciale ASEN / AED du SNES-FSU Bretagne, Septembre 2018

JE VOTE FSU POUR RENFORCER LES VIES SCOLAIRES ET LES DROITS DES ASEN/AED

Avec +15 500 élèves en 10 ans dans les collèges et lycées, le nombre d'adultes en vie scolaire n'a pas augmenté ! Au contraire, la précarité des personnels de surveillance et le recours à des contrats de toute sorte ne répondent ni aux attentes des personnels ni aux besoins du service. Le rectorat redevient décisionnaire sur les moyens vie scolaire : le SNES-FSU fera entendre au Comité Technique Académique les besoins du terrain.

Le SNES-FSU revendique une véritable reconnaissance des missions des ASEN/AED :

- recrutement et gestion académique des ASEN/AED avec une procédure de mutation
- augmentation des rémunérations des AED
- octroi des primes REP et REP+ pour mettre fin à l'injustice avec les autres personnels alors qu'ils sont en première ligne face aux difficultés
- attribution d'un temps de formation suffisant pour permettre aux collègues ASEN/AED de trouver un emploi à l'issue de leur contrat.

Pour la CCP votez :

Pour le CTA votez :